



DÉLIBÉRATION

Approbation de l'avenant 2 à la convention opérationnelle n°87-20-042 d'action foncière entre l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, Limoges Métropole et la commune de Rilhac-Rancon

1 DOCUMENT - Publié le 7 Décembre 2023

Délibération du 24 novembre 2023



≛ TÉLÉCHARGER